



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 19/11/2014

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 novembre 2014**

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAUPUIS), LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. DUCASSE, Mme COUFFIGNAL, MM. BRUEY, GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA (a procuration pour Mme ULAMNN), Mmes DAUGREILH, DARGELASSE.

Etaient excusés : Mmes ULMANN (a donné procuration à M. TAUZIA), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAUPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance G
Délibération n°10

DELIBERATION

Rapporteur : M. LAMOTHE

Objet : Achat d'une « EPAREUSE » budget 2015

Dans le cadre des travaux d'entretien de la commune de TARTAS, il est envisagé de procéder à l'acquisition d'une « EPAREUSE » pour les services techniques.

Sur la fin d'année 2014 une procédure de commande publique va être lancée permettant d'envisager l'acquisition et la livraison de ce matériel entre janvier et le mois de mars 2015.

Les crédits de cette opération seront inscrits au budget principal de la commune pour 2015, en section d'investissement en application des normes comptables.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

.../...

Identifiant unique*: 040-214003139-20141124-2014_G10-DE

Envoyé en préfecture, le 25/11/2014 - 14:46

Reçu en préfecture, le 25/11/2014 - 14:51

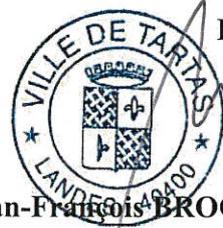


* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP)

DECIDE de procéder à l'acquisition d'une « EPAREUSE » pour les services techniques.

Les crédits de cette opération seront inscrits au budget principal de la commune pour 2015, en section d'investissement en application des normes comptables.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES